



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Hotimétal SA, Riaz
2. Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:
Hotimétal SA, Riaz
3. Echéance du délai de déclaration des créances: **13.08.2018**
4. Adresse pour la déclaration des créances:
Hotimétal SA, Rue St-Michel 36, 1632 Riaz
5. **Indication:** Les créanciers de l'ensemble des sociétés participant à la scission peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

04280101



Montag - Lundi - Lunedì, 11.06.2018, No 110, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Spaltung, Art. 45 FusG (übertragende und übernehmende Gesellschaft) - Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 LFus (société transférante et reprenante) - Diffida ai creditori in seguito a una scissione, art. 45 LFus (società trasferente e assuntrice)